

N° 232  
**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2021-2022

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat le 29 novembre 2021

**PROPOSITION DE LOI**

*tendant à améliorer le régime de responsabilité du fait du service public de la justice,*

PRÉSENTÉE

Par MM. Jérôme BASCHER, Christophe-André FRASSA, Laurent SOMON, Laurent BURGOA, Édouard COURTIAL, Mme Corinne IMBERT, M. Pierre CHARON, Mmes Béatrice GOSSELIN, Frédérique PUISSAT, M. Gilbert BOUCHET, Mme Anne VENTALON, MM. Marc LAMÉNIE, Olivier PACCAUD, Jean-Noël CARDOUX, Bernard FOURNIER, Max BRISSON, Rémy POINTEREAU, Mme Catherine DEROUCHE, MM. Bruno BELIN, Thierry MEIGNEN, Mme Françoise DUMONT, MM. Stéphane SAUTAREL, Cyril PELLEVAL et Stéphane LE RUDULIER,

Sénateurs et Sénatrices

*(Envoyée à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)*



## **EXPOSÉ DES MOTIFS**

Mesdames, Messieurs,

Dans une démocratie, tout pouvoir doit être responsable. Le pouvoir régalien de juger, l'un des pouvoirs régaliens les plus puissants, doit être responsable comme les autres pouvoirs. Le régime de responsabilité de l'État du fait du service public de la Justice doit être amélioré afin notamment de restaurer la confiance des citoyens dans la Justice.

La responsabilité de l'État doit être plus effective. Le régime de responsabilité du fait du service public de la Justice ne doit plus être dérogatoire en ce que la loi exige la caractérisation d'une faute lourde comme condition de responsabilité. Il convient que le législateur supprime ce verrou et laisse la jurisprudence façonner ce régime, à l'instar des autres activités régaliennes de l'État.



**Proposition de loi tendant à améliorer le régime de responsabilité du fait du service public de la justice**

**Article unique**

Au second alinéa de l'article L. 141-1 du code de l'organisation judiciaire, le mot : « lourde » est supprimé.